Projet collaboratif: Réception et transmission du patrimoinE antique 1 (EAD)

Infos pratiques

- **ECTS** : 1.5
- **Nombre d'heures** : 12.0
- **Niveau d'étude** : BAC +3
- **Période de l'année** : Enseignement septième semestre
- **Méthodes d'enseignement** : A distance
- **Forme d'enseignement** : Travaux dirigés
- **Ouvert aux étudiants en échange** : Oui
- **Composante** : Philo, Info-Comm, Langages, Littératures & Arts du spectacle
- **Code ELP** : 4L7HC18D

Présentation

Le but de ce cours est d'amener les étudiants à utiliser leurs connaissances sur l'Antiquité, afin de pouvoir les transmettre sous diverses formes à un public, notamment celui de la licence Humanités classiques, art et patrimoine. Ce faisant, ils sont amenés à collaborer pour améliorer l'organisation et la présentation de leur travail et apprendre à faire un retour constructif à quelqu'un.

Il s'agira de présenter, de manière compréhensible et en temps limité, le sujet de son mémoire de recherche : le travail portera donc sur l'oral, mais aussi sur la sélection des informations, les références nécessaires, l'utilisation d'un PowerPoint, la gestion du temps et la prise en compte d'un public particulier.

Pour leur part, dans le cadre de leur UE # Projet de l'étudiant", les étudiants de L2 et L3 de la licence Humanités classiques, art et patrimoine pourront assister à la séance de présentation finale des sujets de recherche, dont ils devront faire un compte-rendu, qui sera ensuite transmis aux étudiants de master.

Les étudiants inscrits en EAD pourront, s'ils le souhaitent et en ont la possibilité, participer à la séance finale de présentation des sujets de mémoire, en présentiel ou en visio-conférence. Dans le cas contraire, ils présenteront leur sujet de mémoire lors d'un oral organisé pendant la période des examens.

Objectifs

- savoir adapter le contenu de son discours à un public particulier

- savoir utiliser des supports visuels à l'appui de son discours

- être capable de prendre la parole en public

- être capable de respecter un cadre défini de prise de parole

Évaluation

* Régime standard session 1 – avec évaluation continue (au moins 2 notes, partiel compris) : moyenne des différents travaux réalisés tout au long du semestre.

* Régime dérogatoire session 1 : une présentation orale finale de 20 minutes + 10 minutes de questions.

* Session 2 dite de rattrapage : une présentation orale finale de 20 minutes + 10 minutes de questions.

Pré-requis nécessaires

aucun.

Compétences visées

- sélection efficace des informations délivrées

- professionnalisme de la prise de parole

- aisance à l'oral

- capacité à exprimer un avis dans le cadre d'un échange constructif

Contact(s)

> Nadine Le meur
Responsable pédagogique
nlemeurw@parisnanterre.fr